



HAL
open science

Juger, préjuger, méjuger : processus & interventions

Joël Candau

► **To cite this version:**

| Joël Candau. Juger, préjuger, méjuger : processus & interventions. 2011. <hal-04589097>

HAL Id: hal-04589097

<https://hal.science/hal-04589097v1>

Preprint submitted on 27 May 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-ND 4.0 - Attribution - Non-commercial use - No Derivative Works - International License

Juger, préjuger, méjuger : processus & interventions

Texte d'orientation du séminaire LAPCOS 2011-2012

Tout au long de la vie quotidienne, nous jugeons ou méjugons : nous jugeons la viande que nous mangeons bonne ou mauvaise, l'exposé de notre collègue brillant ou nul, une situation conflictuelle ou pas, un travail bien ou mal fait, etc. À chaque fois, il s'agit d'une mise en relation puisque nous affirmons qu'un attribut appartient ou pas à un sujet ou, plutôt, à l'objet du jugement. Certains de ces jugements sont sous l'emprise de préjugés, par exemple ethniques (Shayo & Zussman 2011), d'autant plus efficaces que nous n'en sommes pas conscients. L'opération de juger est protéiforme : jugements moraux, jugements esthétiques, jugements d'évaluation, de reconnaissance ou de distinction (Bourdieu 1979), opérations de jugement produites tout au long d'une activité pratique (e.g. conduire un véhicule, *tagger*, cuisiner, créer un parfum, fabriquer un objet), jugements qui peuvent être confiants ou douteux, que l'on peut suspendre (e.g. chez Russell (2011) la suspension agnostique du jugement), différer indéfiniment (e.g. dans le cadre d'une éthique de vie, tel Axel Heyst dans *Victoire* de Conrad), retirer (se déjuger), ou encore jugement dont on manque ou que l'on perd provisoirement (e.g. lors d'états altérés de la conscience), voire définitivement (e.g. certaines maladies neuro-dégénératives). On peut encore craindre le jugement des autres, ou bien le susciter.

En fait, l'activité de jugement occupe une place si importante dans nos vies qu'il serait irréaliste de prétendre épuiser la richesse de cette notion dans le cadre d'un séminaire. Un autre risque est de vouloir embrasser trop large, la notion s'inscrivant dans un champ conceptuellement saturé de termes connexes : opinions, sentiments, *decision-making*, rationalité, fausses croyances, justice, justesse, discernement, etc. On ne peut donc suggérer que quelques pistes, avec toute la part d'arbitraire inhérente à... notre propre jugement de la pertinence des objets de recherche.

La facilité (relative), et peut-être la sagesse, pourrait consister à distinguer en premier lieu d'une part ce qu'il peut y avoir de panhumain dans le jugement et d'autre part sa variabilité culturelle. Les interventions appréhenderaient alors l'opération de jugement selon plusieurs perspectives allant de l'étage neuronal jusqu'au niveau sociologique. On pourrait ainsi commencer à rappeler ou préciser le sous-bassement neuronal du jugement (Young *et al.* 2010, Shenhav & Greene 2010, parmi une littérature immense), sa genèse tant d'un point de vue phylogénétique qu'ontogénétique, sa place dans le dispositif cognitif humain, etc. Quelles sont ses caractéristiques neuropsychologiques ? Comment peut-on le caractériser du point de vue de la psychologie cognitive ? Puis on pourrait se demander quelle est la part de ce qui est éventuellement encapsulé dans notre architecture neuronale et de ce qui subit les effets du contexte et de croyances préalables ? Dans quelle mesure le donné neuro-psychologique et cognitif est-il modulé par les diverses intimités du social telles que les normes, les valeurs, les stéréotypes ? Quelle analyse en propose la psychologie sociale ? Quels sont les facteurs sociaux qui rendent possibles l'opération de juger, en ce sens qu'ils vont rendre pensables les termes du jugement ?

Cette manière d'aborder le jugement a des avantages et des inconvénients. Elle a le mérite de favoriser l'expression de différents regards disciplinaires (neurosciences, psychologie, anthropologie, sociologie, économie, philosophie) selon que l'accent est porté sur les opérations de plus bas niveau (neuro-anatomique) ou de niveaux supérieurs (comportemental, social, culturel). On peut toutefois se demander si ce mérite n'est pas cher payé car la démarche consistant à appréhender ainsi le jugement en fonction de strictes traditions disciplinaires risque d'être tout à la fois frustrante et mutilante de notre objet. Frustrante, car elle peut être un obstacle

à la mise en évidence des convergences entre des perspectives de type « bottom-up » et de type « top-down », dans la plus large acception de ces expressions. Mutilante, car on ne peut écarter le risque que soit très réducteur le fait de considérer le jugement sans prendre en compte sa nature indissolublement bio-psycho-sociale. Nous aurions donc intérêt à croiser nos regards et à nous demander, par exemple, si « la culture » peut avoir des effets sur les opérations de jugement de très bas niveau, au point peut-être de les altérer de manière irréversible lorsque ces effets se font sentir avant les périodes critiques de l'ontogenèse.

Une autre approche, qui est d'ailleurs induite par l'intitulé même de ce séminaire, consisterait plutôt à bien dissocier les *processus* constitutifs de l'acte de juger des *interventions* qui agissent ou visent à agir sur ces processus. Dans un cas comme dans l'autre, on peut imaginer toute une série de questions, livrées ici sans souci de cohérence et sans reprendre les questions évoquées *supra*. Par exemple, concernant les processus, sommes-nous tous des Monsieur (ou Madame) Jourdain du jugement, jugeant à tout instant sans nécessairement le savoir, i.e. sans que l'opération de jugement accède à la conscience claire ? Jugeons-nous mieux seul ou à plusieurs, question en rapport avec toute la problématique de la *Swarm Intelligence* (Buchanan 2010 ; Krause *et al.* 2011 ; Lorenz *et al.* 2011) ? Comment, à quelles conditions et dans quel domaine la fluence – l'expérience subjective d'aisance avec laquelle une information est traitée – guide-t-elle nos jugements ? Quelle est la part du délibératif et de l'émotionnel dans le jugement ? Dans quels contextes induisons-nous, volontairement ou pas, des jugements par omission d'informations (Kervyn *et al.* 2011) ? Les jugements routiniers, ceux que l'on doit à la force de l'habitude – par exemple, certains jugements des experts –, sont-ils encore des jugements ? En quoi ces jugements-habitudes peuvent-ils s'opposer à la création ? Comment distinguer un jugement universel accidentellement vrai (par exemple, il n'existe pas d'animal de plus de 70 m de long) d'un jugement universel nomothétiquement vrai (par exemple, tout animal est constitué de cellules). Quelles opérations de jugement induit le langage (Bouveresse 1995) ?

Toujours dans le cadre d'une analyse des processus, on pourrait envisager de prendre appui sur les acquis du séminaire 2010-2011 du LASMIC consacré à l'anthropologie du doute – que l'on peut définir comme une incertitude du jugement - et de la confiance. Rappelons que lors d'une des dernières séances, assurée par Edward Lorenz, nous nous sommes demandés si les habitants de Königsberg étaient engagés dans une relation de confiance avec Kant. Ce dernier faisait sa promenade quotidienne toujours à la même heure¹, ce qui permettait ainsi à tout un chacun de disposer d'un repère temporel stable et quotidien. À cette question, nous avons répondu par la négative car, en l'espèce, s'il y avait une attente justifiée de la part des Königsbergeois – ils avaient parfaitement observé la régularité absolue de la vie de Kant –, il n'y avait aucun engagement mutuel. Nous avons ensuite considéré le cas des attentes justifiées réciproques (AJR), en notant que celles-ci, par définition, impliquaient un engagement mutuel. Cependant, si l'engagement mutuel est une condition nécessaire de la confiance, il n'est pas une condition suffisante. En effet, dans les AJR, tout jugement a la forme d'un calcul, par exemple la somme des droits et des devoirs de chacun dans les rôles institutionnels : songeons à la relation entre l'étudiant et son professeur, ou celle entre le patient et le médecin, quand ces rôles sont strictement réduits, précisément, à leur dimension institutionnelle, sans intégrer la dimension des affects (sentiments, émotions). Il y a enfin ce que l'on peut véritablement appeler la confiance où, contrairement aux AJR, tout n'est pas calculé. Ce qui n'est pas calculé, en particulier, c'est tout l'espace du doute inhérent à la relation de confiance. Pour reprendre une expression familière mais ici appropriée, on ne « calcule » pas le doute, en ce sens qu'au moment de juger puis de décider, on accepte de ne pas *peser* (au sens, évidemment, de mesurer) le pour et le contre. Bref, faire confiance, c'est assumer en aveugle la part de doute inhérente à toute interaction humaine.

¹ Qui, quand on fait des recherches, est 12h45, ou 15h30, ou encore 17h !

Si on accepte de considérer cette proposition comme un acquis du séminaire 2010-2011, peut-on en tirer profit pour préciser la nature de ce qu'on appelle un jugement confiant ?

Quand on passe aux interventions, les questions sont tout aussi diverses. Si l'on admet d'une part que les individus ne sont pas des clones, d'autre part qu'un contexte social peut peser en bien ou en mal sur notre faculté de jugement, on peut se demander si, face à une situation donnée, nous sommes tous également armés pour porter un jugement. Dans la négative, au-delà de la gêne passagère que l'on peut éprouver à démentir Descartes², il faudrait alors questionner (et probablement critiquer) l'idéologie de la responsabilité, largement diffusée dans nos sociétés, qui fait de chaque individu le seul responsable de ses erreurs de jugement et des comportements associés (qu'il s'agisse de la santé, du travail, de la famille, etc.). On pourrait encore reprendre la question évoquée *supra* sur ce qui, socialement, rend possible un jugement. On ne peut pas juger de ce dont le contexte social ou culturel ne favorise pas la pensée, d'où notre désarroi devant le « surgissement de l'impensable » (Chateauraynaud 2004 : 174) : par exemple, à la digue du Blayais en décembre 1999, la pénétration des eaux de la Gironde dans la centrale nucléaire par les ouvertures du mur d'enceinte, ou la catastrophe de Fukushima cette année. Dans un autre registre, on pourra se demander dans quelle mesure l'entourage social d'une personne frappée par une maladie neuro-dégénérative (e.g. la maladie d'Alzheimer) peut avoir des effets non seulement sur son comportement lorsqu'elle a à faire des opérations de jugement mais aussi, peut-être, sur le développement d'une maladie qui ruine chaque jour davantage la capacité de juger. Dans ce cas précis, des comparaisons interculturelles qui porteraient sur la socialisation de la perte du jugement seraient bienvenues. Autre registre encore : il semble admis que plus les informations sont nombreuses, moins le risque est grand d'une erreur de jugement. Cependant, l'excès d'information (*information overload*) et sa diffusion non hiérarchisée (illustrée caricaturalement par la télévision) ne peuvent-ils pas tout aussi bien entraver ou altérer nos capacités de jugement ? Enfin, toujours dans le cadre des interventions, on pourrait demander à des historiens ou des juristes de nous livrer quelques illustrations de la manière dont, au fil des siècles, les hommes ont essayé d'agir sur leur capacité de juger. Dans le domaine criminel, par exemple, les cadres sociaux du jugement n'ont cessé d'être transformés, de l'ordalie à Nuremberg.

À mi-chemin des processus et des interventions (une sorte de jugement de Salomon !), on pourrait laisser la place dans le séminaire à des contributions montrant comment, en contexte expérimental, on peut manipuler les jugements. À titre d'illustration, on peut songer aux liens entre d'une part la perception sensorielle et d'autre part les jugements sociaux et moraux. On sait que le fait d'avoir pris ou non un repas peut moduler le jugement des magistrats (Danziger *et al.* 2011). En contexte expérimental, Ackerman *et al.* 2010 ont montré qu'immédiatement après avoir touché des objets rugueux, des sujets ont plus souvent le sentiment qu'une interaction sociale est difficile que des sujets venant de toucher des objets lisses. De même, des sujets qui ont préalablement touché un objet dur sont plus enclins à juger une personne stricte et rigide que des sujets qui ont touché un objet souple, sans qu'il y ait pourtant le moindre rapport direct entre ces différents événements que sont le toucher d'objets et les jugements portés sur autrui. Haidt (2001), de son côté, a montré que le raisonnement moral n'était pas la cause des jugements moraux mais plutôt une construction a posteriori, après que la double influence du contexte culturel et d'évaluations intuitives et rapides ait produit les jugements proprement dits. Ce qui est plus étonnant est que cette ratification par la raison d'intuitions et d'élaborations échappant à la conscience pourrait avoir pour principe originel des sentiments de goût ou dégoût entièrement physiques (Kelly 2011). On sait, par exemple, que le fait d'exposer des sujets à des odeurs évoquant des produits de nettoyage les conduit à être plus attentifs à la propreté de leur environnement lors d'une tâche liée à l'alimentation (Holland *et al.* 2005). Mais cette influence des

² Dans le *Discours de la Méthode*, la puissance de bien juger et distinguer le vrai du faux est assimilée au bon sens (ou la raison), présumé égal en tous les hommes.

sens chimiques sur les notions de propreté physique s'étend jusqu'à des notions plus abstraites, telles que la pureté morale, comme le suggèrent certains comportements orthorexiques et, surtout, comme le confirment les nombreux travaux sur l'intrication des évaluations morales et sensorielles. On devine ainsi que du jugement oral au jugement moral, la distance est faible (Rozin *et al.* 2009).

« Tout le monde se plaint de sa mémoire, et personne ne se plaint de son jugement »³. L'ambition de ce séminaire se bornera à questionner cette précieuse faculté en suivant quelques unes des pistes qui viennent d'être suggérées, ou d'autres encore.

Joël Candau, le 13 juillet 2011

Publications citées :

- Ackerman Joshua M., Nocera Christopher C., Bargh John A. 2010. Incidental Haptic Sensations Influence Social Judgments and Decisions. *Science* 328:1712-1715.
- Bourdieu Pierre. 1979. *La distinction. Critique sociale du jugement*. Paris, Minuit.
- Bouveresse Jacques. 1995. *Langage, perception et réalité. Tome 1 : La perception et le jugement*. Nîmes, Éditions Jacqueline Chambon.
- Buchanan Mark. 2010. Why you shouldn't always follow the crowd. *Nature* 464:35-35.
- Chateauraynaud Francis. 2004. In Karsenti Bruno, Quéré Louis (eds). *La Croyance et l'Enquête : aux sources du pragmatisme*. Paris, EHESS.
- Danziger Shai, Levav Jonathan, Avnaim-Pesso Liora. 2011. Extraneous factors in judicial decisions. *Proceedings of the National Academy of Sciences* 108(17):6889-6892
- Haidt Jonathan. 2001. The emotional dog and its rational tail: A social intuitionist approach to moral judgment. *Psychological Review* 108(4):114-134.
- Holland Rob W., Hendriks Merel, Aarts Henk. 2005. Smells Like Clean Spirit. Nonconscious Effects of Scent on Cognition and Behavior. *Psychological Science* 16(9):689-693.
- Kelly Daniel. 2011. *Yuck!: The Nature and Moral Significance of Disgust*. Cambridge, Mass., MIT Press.
- Kervyn Nicolas, Bergsieker Hilary, Fiske Susan T. 2011. The innuendo effect: Hearing the positive but inferring the negative. *Journal of Experimental Social Psychology* doi: 10.1016/j.jesp.2011.08.001
- Krause Stefan, James Richard, Faria Jolyon J., Ruxton Graeme D., Krause Jens. 2011. Swarm intelligence in humans: diversity can trump ability. *Animal Behaviour* 81(5):941-948.
- Lorenz Jan, Rauhut Heiko, Schweitzer Frank, Helbing Dirk. 2011. How social influence can undermine the wisdom of crowd effect. *Proceedings of the National Academy of Sciences* 108(22):9020-9025.
- Rozin Paul, Haidt Jonathan, Fincher Katrina. 2009. From Oral to Moral. *Science* 323:1179-1180.
- Russell Bertrand. 2011. *Essais sceptiques*. Paris, Les Belles Lettres.
- Shayo Moses, Asaf Zussman. 2011. Judicial Ingroup Bias in the Shadow of Terrorism. *The Quarterly Journal of Economics* 126(3):1447-1484.
- Shenhav Amitai, Greene Joshua D. 2010. Moral Judgments Recruit Domain-General Valuation Mechanisms to Integrate Representations of Probability and Magnitude. *Neuron* 67(4):667-677.
- Young Liane, Bechara Antoine, Tranel Daniel, Damasio Hanna, Hauser Marc, Damasio Antonio. 2010. Damage to Ventromedial Prefrontal Cortex Impairs Judgment of Harmful Intent. *Neuron* 65(6):845-851.

³ La Rochefoucauld. 1664. *Sentences et Maximes morales*, 89.